

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'Herry
séance du 04/02/2022

L'an 2022, le 4 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAITREPIERRE Dominique, Maire.

La séance a été publique.

Présents : M. MAITREPIERRE Dominique, Maire, M. BOLNOT Yves, Mme SEILLIER Sophie, M. HANRION Jonathan, M. EGROT Gérard, M. DE LEO Claudio, Mme PERRY Odile, Mme CHARPY Coraline, Mme TISSIER Clothilde, Mme EGROT Stéphanie, M. PRESTAIL Patrick

Excusé(s) ayant donné procuration : M. de CHOULOT Etienne à Mme SEILLIER Sophie
Excusé(s) : M. DUMUR Philippe, Mme VERMEULEN Martine, M. BERNARD Thierry

A été nommée secrétaire : Mme EGROT Stéphanie

- réf : 2022 01 01 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 DECEMBRE

Le procès verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstentions : 0)

- réf : 2022 01 02 : CREATION DE POSTE

M. le Maire informe qu'il y a lieu de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) Principal 1ère à raison de 28,33/35 heures par semaine. Le Conseil Municipal décide de créer ce poste avec effet du 1er février 2022.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstentions : 0)

- réf : 2022 01 03 : SURCROIT DE TRAVAIL

M. le Maire explique que pour assurer le bon fonctionnement des services, il va y avoir un surcroît de travail et qu'il convient, par conséquent, d'embaucher 2 adjoints techniques, en renfort. Ces agents sont à recruter pour un temps de travail de 5 heures par semaine scolaire. Ils seront rémunérés à l'indice brut : 354, majoré : 340 :

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au recrutement de ces agents et à signer avec eux un contrat temporaire à durée déterminée pour la période suivante : du 21 février 2022 au 8 avril 2022. Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre budgétaire et le tableau des effectifs est mis à jour.

A l'unanimité (pour : 12, contre : 0, abstentions : 0)

Divers :

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

M. le Maire présente le dispositif légal des modes de participation possible des collectivités au bénéfice des agents communaux quant à leurs cotisations Complémentaire Santé et Garantie Maintien de Salaire. Ce sujet sera à nouveau abordé lors d'une prochaine séance.

POSSIBILITES D'ACHAT DE TERRAINS

M. le Maire évoque la possibilité d'achat du terrain situé en centre bourg, appartenant à la SCI du Bord de l'Eau dont le gérant est M. Jean JUPILLE. Sa surface est de 6576 m² pour un prix estimé à 52 608 €. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à entamer les démarches en vue de cet achat.

Sont également évoqués les terrains appartenant à AXERREAL à proximité du silo et un terrain situé à La Sarrée appartenant à M. VILNAT.

CIMETIERE POUR ANIMAUX

M. le Maire présente le projet de Mme POLOSSE qui souhaite acquérir un terrain pour créer un cimetière et un crématorium pour animaux. La commune ne disposant pas de terrain adéquat, le Conseil Municipal charge M. le Maire de proposer à l'Intéressée de chercher un terrain privé.

PYLONES ORANGE ET FREE

M. le Maire informe de l'existence d'une pétition contre l'installation d'un pylône de téléphonie mobile Orange près de la Métairie du Bourg. Il informe également du projet d'installation d'un même pylône par l'opérateur FREE d'ici la fin de l'année à un autre endroit sur la commune. Une réflexion sera amenée pour essayer de diminuer l'impact visuel de ces pylônes.

CONSEIL DES SAGES

M. PRESTAIL présente le projet de création d'un conseil des sages et les démarches à effectuer auprès de la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages qui pourra aider la commune à sa mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10.